



ACCUEIL PERISCOLAIRE de Faye d'Anjou

REGLEMENT INTERIEUR 2022-2023

L'accueil périscolaire est organisé pour les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (fin de cycle primaire) sur la commune. Il est situé dans les locaux communaux, entre les deux écoles,

Il permet d'assurer la garde des enfants régulièrement ou occasionnellement.



ACCUEIL



L'accueil personnalisé s'avère primordial. Chaque enfant ayant ses habitudes, il doit pouvoir trouver le rythme qui lui convient pour pouvoir se détendre et s'épanouir au cours des diverses activités proposées :

- ★ Lecture, jeux de société, puzzle, peinture...
Début des leçons scolaires (en sachant que l'accueil périscolaire n'est pas une aide aux devoirs, mais l'équipe peut aider les enfants si l'organisation le permet)
- ★ Activités manuelles, culturelles, scientifiques et jeux extérieurs
- ★ L'équipe d'animation assure l'accueil et la sécurité des enfants.
À l'accueil périscolaire, les enfants apprennent aussi à respecter les jeux des autres, les locaux, le personnel et leurs camarades.
Ils y rencontreront aussi d'autres enfants issus d'une autre école que la leur. L'accueil périscolaire est également un lieu d'échanges et de rencontre pour les parents.

HORAIRES

École St Vincent

Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis

Matins: **7h00 à 8h30**

Soir: **16h30 à 19h00**

École La Clef des Chants

Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis

Matin: **7h00 à 8h45**

Soir: **16h30 à 19h00**

Merci de respecter au mieux ces horaires. Tout dépassement des horaires surtout le soir après 19h00 sera facturé une heure supplémentaire

PETIT DÉJEUNER ET GOÛTER COLLECTIF

Pour les enfants qui arrivent entre 7H00 et 8H00 maximum, un petit déjeuner complet est possible. Il sera facturé 0.40€

Il est proposé systématiquement à chaque enfant, mas n'est pas obligatoire.

Le goûter est équilibré et varié de manière à être le plus attrayant possible. Il sera facturé 0,40€ (inclus dans à la facture périscolaire)

INSCRIPTIONS

Chaque fin de mois, le responsable périscolaire enverra aux famille un document google form, afin qu'elles inscrivent les enfants au service périscolaire pour le mois suivant.

Ces inscriptions sont essentielles au bon fonctionnement du service et permettent l'organisation des goûters et la gestion de l'encadrement des enfants.

Toute modification sera possible en cas de changement urgent (enfant malade, changement de planning imprévu...)

TARIFS

Pour tous les usagers de l'accueil périscolaire, le tarif est basé sur le quotient familial de la CAF et défini ainsi :

- ▶ **Quotient supérieur à 500 – 0.40€ du 1 /4 heure soit 1,60€ de l'heure**
- ▶ **Quotient de 501 à 999 – 0.45€ du 1 /4 heure soit 1,80€ de l'heure**
- ▶ **Quotient de 1000 à 1299 – 0.50 € du 1/4 heure soit 2,00€ de l'heure**
- ▶ **Quotient supérieur à 1300 – 0,55 € du 1 /4heure soit 2,20€ de l'heure**

RAPPEL : Le temps de garde est payable au quart de l'heure. Tout quart d'heure entamé est compté.

En vue de fixer le tarif pour chaque famille, merci de bien remplir le montant de votre quotient familial sur la fiche d'inscription et de joindre une copie de votre attestation CAF ou MSA, faute de quoi, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué. Merci de nous adresser vos nouveaux QF s'ils changeaient en cours d'année.

Pour le paiement une facture sera remise à chaque familles en fin de mois . Le règlement devra se faire dans les meilleurs délais. Les paiements par chèques seront à établir à l'ordre « association Familles Rurales ». Le règlement peut également se faire par C.E.S.U. (chèque emploi service universel) ou encore en espèces. Les modes de règlement pourront être modifiés en cours d'année, grâce au nouveau logiciel de facturation.

Pour vos déductions fiscales de frais de garde (enfants de moins de 6 ans), nous vous délivrerons, systématiquement un justificatif, sauf pour les paiements CESU qui n'entrent pas dans le cadre d'une défiscalisation.

À noter que toute inscription au service périscolaire, vaut pour acceptation du présent règlement intérieur.

